

Règlement du concours photo 2018 du Jardin des Traces

1. Objet

La Ville d'Uckange (57270) organise un concours photo sur le thème : « *regard porté par les visiteurs sur le Jardin des Traces* ».

2. Durée

Le concours se déroule du 1^{er} mai au 31 octobre 2018

3. Conditions de participation

- Le concours est gratuit et s'adresse aux personnes âgées de plus de 18 ans.
- Il est ouvert à tout photographe non professionnel.
- Une seule participation est autorisée par foyer (même nom, même adresse postale).
- Le participant peut soumettre un maximum de trois photos.
- **Les photos ne devront comporter que des éléments propres au Jardin des Traces et facilement identifiables.**

4. Critères de sélection

Le concours concerne le Jardin des Traces. L'organisateur se réserve le droit d'éliminer les photos mettant en valeur des éléments extérieurs au jardin.

Les photos seront examinées par un jury composé de professionnels et d'amateurs. Les membres du jury sont exclus de ce concours.

Parmi les photos sélectionnées, trois photos seront primées et récompensées.

La remise de ces prix aura lieu lors d'une manifestation programmée au premier semestre 2019.

5. Dotations et valeurs des prix

- 1^{er} prix : 300.-€
- 2^{ème} prix : 200.-€
- 3^{ème} prix : 100.-€

6. Aspects techniques

Les photographies ne doivent pas comporter de personnes.

Les procédés autorisés sont :

- L'argentique avec tirage qualité photo
- Le numérique avec tirage qualité photo
- Les photos devront être imprimées en format A4 (21x29.7 cm), sur papier photo ordinaire.
- Dans le cadre de la photographie numérique, aucune retouche n'est autorisée.

7. Envoi des photographies

Le participant remettra dans une enveloppe sur laquelle figurera la mention « concours photo » :

- Le bulletin d'inscription complété
 - La ou les photos, avec au dos, pour chacune d'elles, le nom, le prénom, le téléphone et / ou mail du participant ainsi que le titre de la photographie.
 - Il enverra en même temps la ou les photos par mail en haute définition (résolution 600 PPI ou DPI minimum) à l'adresse suivant : uckange.communication@wanadoo.fr en rappelant ses coordonnées et le titre de chaque visuel.
- Il conviendra de l'adresser jusqu'au **15 novembre 2018** (cachet de la poste faisant foi), à :

Mairie d'Uckange
Service communication – Concours photo
1 place Lucien Waldung
57270 UCKANGE

Toute enveloppe incomplète ne sera pas examinée. Aucun cliché ne sera retourné.

8. Informations générales

- Les participants autorisent l'organisateur la représentation à titre gratuit de leurs œuvres dans le cadre de ce concours, de la promotion des concours des années suivantes, ainsi que l'exposition de celles-ci au « Jardin des Traces », et toute autre parution pour le compte de l'organisateur ou de l'association Chrysopée ayant pour but de promouvoir le Jardin des Traces.
- Chaque participant déclare être l'auteur de la ou les photos soumises et accepte, qu'en les soumettant, il cède son droit d'auteur et renonce à l'intégralité de ses droits sur celles-ci.
- La Ville d'Uckange ne peut être tenue responsable du non respect des droits d'auteur par l'un des participants au concours.
- Chaque participant donne le droit et la permission à la Ville d'Uckange, organisatrice du concours, d'utiliser son nom, photographies soumises à leurs titres à des fins promotionnelles, sans aucune forme de rémunération, permission ou avis.
- La Ville d'Uckange se réserve le droit de refuser des photos qui iraient à l'encontre des valeurs humaines (caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ...).
- La Ville d'Uckange se réserve le droit d'annuler le concours si moins de 10 participants se présentent à celui-ci.
- La Ville d'Uckange se réserve le droit d'annuler la participation de toute personne n'ayant pas respecté ce règlement.

Contact : Service Communication (Mairie d'Uckange)
1 Place Lucien Waldung
57270 UCKANGE

Tél : 03 82 86 36 36 Fax : 03 82 86 19 18
e-mail : uckange.communication@wanadoo.fr
<http://www.uckange-mairie.fr>